

Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> décembre 2008

## CAPI, le SMG dit NON

**POURQUOI, à partir d'une bonne idée, mettre en place une application bureaucratique dangereuse par les CAPI, ou "contrats d'amélioration des pratiques individuelles ?"**

**Il est inacceptable de construire** cette démarche exclusivement sur des normes biomédicales, sur des statistiques de l'Assurance Maladie, qui font tous les jours la preuve de leur inexactitude.

**Il est inacceptable de limiter** cette démarche uniquement à un partenariat bilatéral médecin - caisse, faisant fi de la réflexion et de l'organisation collective de la profession et du travail en coopération.

**Il est inacceptable de prendre** le risque que certains professionnels refusent l'accès aux soins à certains patients pour améliorer leurs résultats.

**Il est inacceptable de prendre** le risque de se voir imposer d'autres items entraînant une restriction d'accès aux soins.

### **Le SMG rappelle que:**

Sortir du paiement à l'acte doit être associé à la prise en charge globale de la santé dans ses composantes sociales, préventives et curatives.

Cela doit s'appuyer sur la confrontation et l'échange des pratiques, sur une définition des priorités, en termes de santé, associant les citoyens. Valoriser la prise en charge collective de la prévention, du choix des traitements reconnus et validés, doit s'accompagner d'un complément de rémunération forfaitaire permettant ces pratiques. C'est une idée que le SMG défend depuis plus de trente ans !

**Le SMG appelle à la mise en place de CAPCO :  
Contrats d'Amélioration des Pratiques Collectives**